



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IVG

Question écrite n° 57878

## Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la difficulté en France d'accéder à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). En effet, dans certaines villes on assiste à une dégradation de l'accès à l'IVG, les centres pratiquant l'IVG sont de moins en moins nombreux et les médecins sont de plus en plus réticents à pratiquer l'IVG après 8 semaines, alors que le délai légal maximum est de 12 semaines de grossesse. Les femmes, qui sont encore dans les délais légaux pour faire appel à l'IVG, ne peuvent pas y accéder faute de centres pratiquant l'IVG et de places dans les plus brefs délais. Selon le planning familial, le manque de centres pratiquant l'IVG, et la réticence des médecins à le pratiquer après 8 semaines de grossesse, force tous les ans 3 000 à 5 000 femmes à se faire avorter à l'étranger. L'offre d'IVG par voie médicamenteuse est en train de se développer, mais cette pratique peut être utilisée seulement jusqu'à la 5e semaine de grossesse, ce qui signifie que, pour y avoir recours, il faut avoir pu déceler sa grossesse assez tôt. L'IVG par voie chirurgicale n'est pas assez accessible surtout à cause du faible nombre de centres qui la pratiquent. En conséquence, il lui demande quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour développer la pratique de l'IVG par voie chirurgicale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57878

**Rubrique :** Avortement

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 septembre 2009, page 8452

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)